

ANALYSE

ÉCONO

MIQUE

GOLFE DE GASCOGNE

ET

SOCIALE

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'UTILISATION DE NOS EAUX MARINES ET DU COÛT DE LA DÉGRADATION DU MILIEU MARIN GOLFE DE GASCOGNE

JUIN 2012

UTILISATION DES EAUX MARINES Activités de loisirs Pêche récréative

Harold Levrel
(Ifremer, Brest).



L'évaluation de l'importance économique et sociale de la pêche récréative n'est pas aisée à réaliser car il existe un important manque de données sur cette activité.

En effet, contrairement à la pêche récréative en eau douce, elle ne nécessite pas de permis et il n'existe donc pas de registre permettant d'avoir une information précise sur le nombre de pêcheurs récréatifs en mer en France.

Compte tenu de l'importance de cette activité dans la zone littorale, l'Ifremer a entrepris avec BVA et la Direction des Pêche en Mer et de l'Aquaculture, en 2007-2009, de réaliser une évaluation du nombre de pêcheurs récréatifs, du type de pêche qu'ils pratiquent, de leurs dépenses et de leurs prises à partir d'une enquête téléphonique et d'une enquête de terrain.

La difficulté majeure concernant l'évaluation de la pêche récréative est qu'il s'agit d'une activité pratiquée par une population très hétérogène, mobile et sur laquelle il est par conséquent délicat d'obtenir des informations. Par ailleurs, le nombre de personnes pratiquant cette activité en France étant très faible, comparativement à l'ensemble de la population, la construction d'un échantillon d'une taille minimum nécessite de contacter un grand nombre de personnes et est donc finalement très coûteuse.

Les estimations réalisées par façade à partir de l'enquête 2007-2009 ont été faites à partir d'une base de données établie à l'échelle nationale. Elle n'était pas prévue, initialement, pour réaliser des estimations à l'échelle des façades. C'est pourquoi il est nécessaire de considérer les estimations proposées à l'échelle de la façade comme des approximations contenant de nombreuses incertitudes.

Pour améliorer le ratio coût-efficacité des enquêtes sur la pêche récréative, il serait nécessaire de pouvoir disposer de registres dans lesquels tous les pêcheurs récréatifs seraient déclarés, de manière à bénéficier d'une information minimum sur cette population.

1. MÉTHODE

Une première description de la population de pêcheurs récréatifs en France a été réalisée à partir d'une enquête téléphonique conduite suivant les méthodologies de sondage de l'Institut BVA [1].

En métropole, l'étude a été réalisée à partir de cinq vagues d'enquêtes réparties sur l'année 2006. 15 085 ménages ont été interrogés en métropole, dont 1 137 comprenant au moins un pêcheur de loisir en mer. Seules les personnes de 15 ans et plus ont été prises en compte dans cette enquête.

Les échantillons ont été ajustés sur chaque territoire, avec un sur-échantillonnage sur les zones littorales en métropole, de manière à améliorer l'efficacité d'échantillonnage. Ils ont fait l'objet des redressements nécessaires pour permettre une exploitation sur des bases représentatives des populations étudiées, cette représentativité étant définie du point de vue des catégories socio-professionnelles et de la répartition de la population des français de 15 ans et plus sur le territoire national.

Les données de l'enquête téléphonique ont donc été enrichies par une série d'enquêtes sur site en métropole, dont l'objectif était de compléter et d'affiner les mesures de certaines variables jugées importantes pour caractériser l'activité. L'effort visait en particulier à mieux mesurer, à l'échelle de la sortie, les captures – y compris les relâchés – et les dépenses associées à la sortie.

Les enquêtes sur site se sont déroulées sur une période allant d'août 2007 à juillet 2008. Le plan d'échantillonnage a été construit à partir de la description de la population de référence obtenue grâce à l'enquête téléphonique. Cette information sur la population de référence permet au plan d'échantillonnage d'être le plus représentatif possible et de procéder ensuite à des redressements lorsque des biais subsistent.

Au total, 1 431 sorties ont été enquêtées par l'Institut BVA et 344 par l'Ifremer, l'Institut des Milieux Aquatiques et la société EGIS.

Les estimations socio-économiques par façade ont été réalisées à partir des sorties déclarées sur une année complète. Elles se sont basées exclusivement sur les données téléphoniques car le croisement entre données téléphoniques et données de terrains était trop délicat à réaliser à cette échelle.

2. GÉNÉRALITÉS SUR L'ACTIVITÉ EN FRANCE

On estime à 2,45 millions (+/- 0,15 millions) le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui pratiquent la pêche de loisir en mer. Les pêcheurs de loisir en mer pratiquent en moyenne 1,4 modes de pêche différents (Ifremer, 2008).

Nombre total estimé de sorties de pêche en 2005 : 49 922 432

L'enquête a permis d'établir le profil des pêcheurs de loisir en mer. En métropole, ce profil se caractérise par :

- Une très large sur-représentation des hommes (82 %) ;
- Un âge plus souvent situé dans les tranches intermédiaires (84 % de 25 à 64 ans) ;
- Une sur-représentation des cadres, professions intermédiaires et employés (34 %) ;
- Une représentation deux fois plus importante en zone littorale – essentiellement en Bretagne, Basse-Normandie et dans les Pays de Loire – que sur le reste du territoire.

En métropole, un pêcheur de loisir en mer réalise en moyenne près de 13 sorties par an, dont plus de la moitié sur les mois de juin, juillet et août. Ce chiffre reflète néanmoins des réalités très diversifiées, allant des pêcheurs occasionnels réalisant quelques sorties durant les périodes de vacances estivales aux pêcheurs confirmés résidant en zone littorale et ayant une pratique intensive toute l'année.

En 2005, les pêcheurs de loisir en mer rencontrés dans l'enquête téléphonique ont pratiqué 1,4 modes de pêche différents en moyenne, avec une forte dominance de la pêche à pied, qui concerne 71 % des pêcheurs, soit 1,7 millions de pratiquants. La pêche sous-marine ne concerne qu'une faible part des pêcheurs de loisir

en mer (7 %). 33 % déclarent avoir pratiqué la pêche du bord. Le quart des pêcheurs a réalisé au moins une sortie de pêche à partir d'un bateau. 1,3 millions de pêcheurs sont des pêcheurs de poissons (du bord, bateau ou chasse).

On estime que 14 % des pêcheurs de loisir en mer possèdent au moins une embarcation. À l'échelle de la population métropolitaine, cela représente en première estimation environ 265 000 possesseurs de bateaux et une flotte d'environ 335 000 embarcations (en moyenne, un pêcheur possède 1,3 embarcations).

En moyenne dans le cadre de l'enquête téléphonique, 42 % des pêcheurs métropolitains interrogés déclarent que le temps qu'ils ont consacré à la pratique de la pêche de loisir en mer est en diminution au cours des cinq dernières années, seuls 17 % déclarant une tendance à l'augmentation de la pratique.

La pêche récréative a une grande importance économique, qui a pu être estimée à partir des déclarations de dépenses des pêcheurs. Ces dernières ont été séparées en deux catégories. D'un côté, les dépenses pour lesquelles il existe une bonne qualité d'information et pour lesquelles il est possible de considérer qu'elles sont directement affectées à la pêche récréative : déplacement, matériel, bateau, revues, etc. De l'autre, les données pour lesquelles il existe beaucoup plus d'incertitudes quant à l'affectation réelle des dépenses : hébergement et frais de bouche. On obtient pour la première catégorie de dépenses une estimation totale arrondie à 900 millions d'euros, se décomposant en 435 millions d'euros pour les dépenses liées à la pratique, 308 millions d'euros pour les dépenses relatives à l'embarcation et 152 millions d'euros pour les dépenses de déplacement. Pour la seconde catégorie, tenant compte des incertitudes de déclaration et des conventions de calcul, on ne peut donner qu'un intervalle maximal allant de 350 à 950 millions d'euros.

Le montant total de dépenses induites par l'activité de pêche récréative peut ainsi être estimé entre 1 250 millions d'euros et 1 850 millions d'euros.

3. ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ DANS LA SOUS-RÉGION MARINE GOLFE DE GASCOGNE

La pêche à pied est le mode de pêche récréative dominant dans le golfe de Gascogne (figure 1). Par ailleurs, c'est sur la façade du golfe de Gascogne que cette pratique est la plus importante en France avec 86,2 % des pêcheurs déclarant pratiquer la pêche à pied contre 77,5 % en Manche-mer du Nord et 44,7 % en Méditerranée.

L'enquête a aussi révélé que la population de pêcheurs récréatifs sur cette façade est majoritairement composée de pêcheurs réguliers et très peu de pêcheurs très réguliers (figure 2).

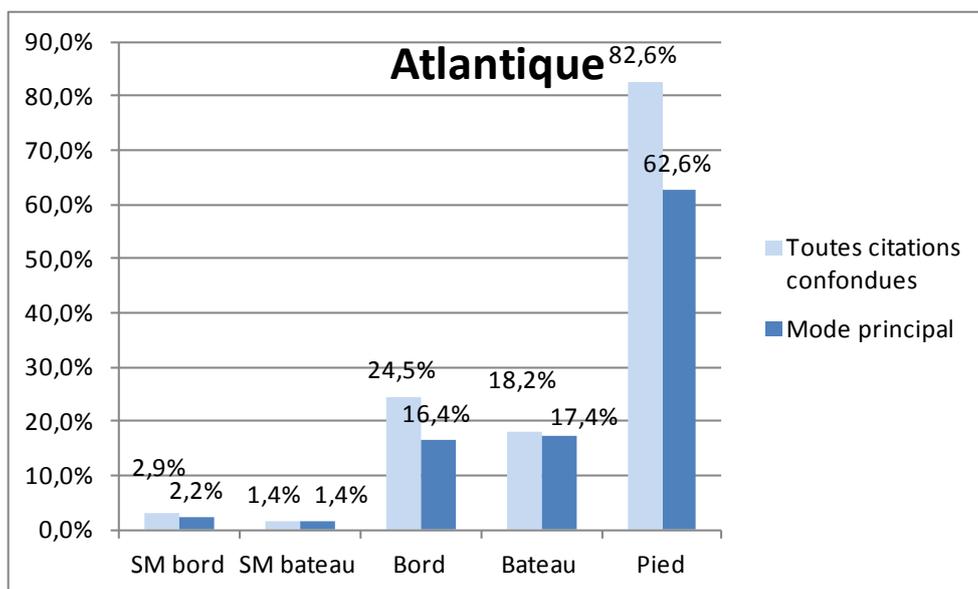


Figure 1 : Principaux modes de pêche déclarés dans la sous-région marine golfe de Gascogne. SM bord = Chasse sous-marine du bord ; SM Bateau = Chasse sous-marine d'un bateau ; Bord = Pêche du bord (autre que sous-marine) ; Bateau = Pêche d'un bateau (autre que sous-marine) ; Pied = Pêche à pied (Sources : Ifremer, BVA, DPMA, 2011).

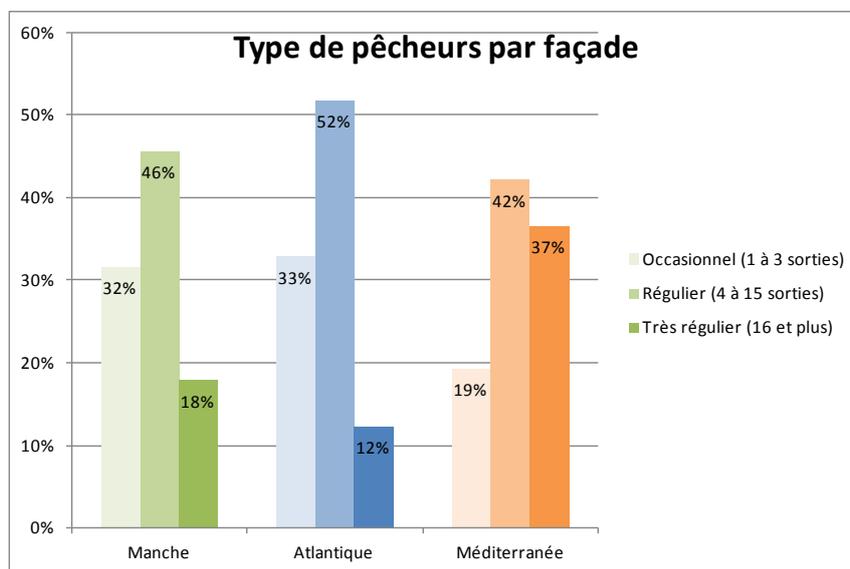


Figure 2 : Répartition des types de pêcheurs en fonction de l'intensité de pêche et par façade (Sources : Ifremer, BVA, DPMA, 2011).

L'estimation de l'impact économique de la pêche récréative a été réalisée à partir des dépenses des pêcheurs récréatifs. Cette approche est limitée car elle ne permet pas d'établir la réelle valeur ajoutée générée par cette activité.

Le questionnaire comprend trois types de données relatives aux dépenses liées à la pratique de l'activité de pêche récréative et de loisir en mer : les dépenses affectées à la sortie du jour/dernière sortie : coûts de déplacement pour se rendre sur le lieu de pêche, frais de bouche et d'hébergement, dépenses « d'investissement » pour la pratique de l'activité mesurées sur l'année précédente (équipements, vêtements, appâts, revues spécialisées, cotisations d'associations, etc.), et les dépenses d'investissement et d'entretien du bateau : frais portuaires, assurances, amortissement, etc.

Les dépenses liées au déplacement ont été estimées à 72,6 millions d'euros sur la façade du golfe de Gascogne, dont 65,8 millions sont associés aux déplacements en voiture et 6,8 millions aux déplacements en bateau.

Les frais de bouche et d'hébergement sont estimés à 185,7 millions d'euros (respectivement 167,4 millions et 18,3 millions).

Les dépenses d'équipement sont les suivantes: 171,5 millions d'euros en petit matériel et appâts ; 43,4 millions d'euros en matériel et vêtements de pêche ; 2,8 million d'euros en revues spécialisées. Au total, elles s'élèvent à 217,7 millions d'euros.

Les dépenses totales associées au bateau pour la façade du golfe de Gascogne sont de 117,3 millions d'euros.

Le total des dépenses pour la sous-région marine est de 593,3 millions d'euros, contre 384 millions d'euros pour la Méditerranée et 374 millions d'euros pour la Manche-mer du Nord.

4. RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE S'APPLIQUANT À L'ACTIVITÉ

Il existe très peu de réglementation sur la pêche récréative en France.

Une réglementation récente, datant de mai 2011, oblige cependant à marquer les espèces pêchées par les récréatifs. Cela concerne 24 espèces qui représentent la plupart des espèces ciblées par les pêcheurs récréatifs.

Il n'y a pas de permis, excepté pour des pratiques très spécifiques comme par exemple la pêche au filet sur l'estran landais, pour laquelle plus de 2 800 autorisations de pêche sont délivrées annuellement.

Il existe des limites de tailles pour les coquillages, les crustacées et les poissons. Ces tailles peuvent varier d'un département à un autre et à plus forte raison d'une façade maritime à une autre. À titre d'exemple, la taille limite du bar est de 36 cm pour les façades Atlantique et Manche-mer du Nord, tandis qu'elle est simplement de 25 cm pour la façade méditerranéenne.

Il existe aussi des quantités maximums associées à des saisons spécifiques pour certaines espèces (coquille Saint-Jacques, ormeau ou pouce-pied par exemple).

Par ailleurs, l'usage de certains engins peut être restreint à des zones ou des périodes particulières : interdiction de la palangre sur l'estran pendant la période estivale, interdiction des casiers dans des zones de navigation.

Certaines espèces sont tout simplement interdites à la pêche récréative comme c'est le cas pour le mérout en Méditerranée (moratoire) ou pour la civelle.

Les prises de thon rouge par les pêcheurs récréatifs doivent être intégralement déclarées, conformément à l'Arrêté du 9 mai 2011 précisant les conditions d'exercice des pêches sportives et de loisir du thon rouge.

En théorie, les pêcheurs récréatifs n'ont pas le droit de prélever plus que ce qui correspond à une « consommation familiale ». L'interprétation de ce qui peut être considéré comme une consommation familiale est variable.

Une charte sur la pêche de loisir a été établie à la suite du Grenelle de l'Environnement. Elle vise à instaurer de bonnes pratiques dans le domaine de la pêche récréative.

On observe actuellement une tendance à un renforcement de la réglementation dans le domaine de la pêche récréative du fait de la pression simultanée des pêcheurs professionnels et des ONG environnementales.

Les pêcheurs interrogés se déclarent en attente de plus d'informations, non seulement sur les réglementations (entre 40 % et 50 %) mais aussi, et ce de façon plus marquée, sur l'évolution des ressources (60 %).

Les pêcheurs de loisir en mer interrogés apparaissent très largement favorables à la mise en place de périodes de repos biologiques (90 %) et à la limitation des prises par sortie (84 %) ou le renforcement des contrôles (82 %).

Par contre, ils sont plus partagés quant à la mise en place d'un permis, que ce soit pour protéger uniquement certaines espèces (59 %) ou pour protéger toutes les espèces (41 %).

5. INTERACTIONS DE L'ACTIVITÉ AVEC LE MILIEU

Les impacts sur la biodiversité peuvent être de plusieurs natures : piétinement et retournement de rochers sur les estrans pour les pêcheurs à pied ; dégradation des habitats marins avec les ancrages et les pollutions (hydrocarbures ou déchets) pour les pêcheurs en bateau ; participation à la surexploitation des stocks pour l'ensemble des modes de pêche ; prélèvement d'espèces menacées. Il n'existe pas d'informations sur les impacts des pêcheurs à pied, ni pour les ancrages ou la pollution associés à la pratique de la pêche en bateau. En revanche, il existe des estimations de prélèvement pour les grands groupes d'espèces ciblées par les pêcheurs récréatifs.

Les prélèvements de poissons estimés à partir de l'enquête téléphonique sont de 5 954 tonnes sur la façade du golfe de Gascogne, pour un total de 14 500 tonnes pour l'ensemble des façades. Les prélèvements de coquillages sont estimés à 5 248 tonnes, les prélèvements de crustacés à 4 028 tonnes et ceux de céphalopodes à 384 tonnes.

Parmi les espèces les plus pêchées, on trouve par ordre décroissant, pour les poissons : le bar, le maquereau et les daurades. Pour les coquillages : les moules, les huîtres, les coques et les palourdes. Nous ne disposons pas de suffisamment de détails pour les crustacés et les céphalopodes.

Concernant les prélèvements d'espèces menacées, on peut mentionner l'anguille.

Pour les anguilles, une évaluation a été réalisée en Bretagne. Elle montre que les captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs à la ligne représentent en Bretagne en 2009 entre 120 931 et 131 278 anguilles pour un poids total estimé à 29,7 tonnes (Bretagne Grands Migrateurs, 2011).

Si les pêcheurs récréatifs peuvent représenter une source de pression sur les ressources, ils subissent aussi très largement la dégradation de l'état des stocks de poissons due à de multiples facteurs. Par ailleurs, les associations de pêcheurs récréatifs, même si elles sont opposées au principe du permis, militent fortement pour le respect d'une période de repos biologique et pour la mise en place de tailles de capture minimale plus élevées.

9 % des pêcheurs interrogés ont le sentiment que la ressource au sens large a diminué au cours des cinq dernières années.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Levrel H., Herfaut J., Berthou P., Thebaud O., Morizur Y., Veron G., Dintheer C., Guyader O., Tranger H., Senac S., Le Guen C., Soulier L., Fossecave P., Popovsky J., 2009. Enquête relative à la pêche de loisir (récréative et sportive) en mer en Métropole et dans les DOM. Synthèse des résultats finaux. Ifremer, Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, BVA, 13p.

RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES

- Dintheer C., Herfaut J., Thebaud O., Senac S., Tranger H. et Le Guen C., 2007. La pêche de loisir en mer au cabillaud sur la façade septentrionale de la France (Manche-Mer du nord, zones CIEM VIIed et IVc), Rapport de l'étude pilote menée dans le cadre du règlement (CE) n°1584/2004. Programme français RDC/DCR 2006, Ifremer et BVA, mai 2007, 35 p.
- Drouot B., Daures F., Guyader O. et Lesueur M., 2003. An economic evaluation of the recreational fishing on foot in the Gulf of Morbihan (Brittany, France), Session 9.3. EAFE 2003 proceedings : the fifteenth annual conference of European Association of Fisheries, Economists, 15-16 May 2003, Actes de colloques, Ifremer no.37, 5 pp.
- Dubreuil J., 2005. Caractérisation de la pêche de loisir dans la région de Banyuls-sur-Mer (N.O Méditerranée) : typologie, « effet réserve » et perceptives. Rapport de Master pro Université de Perpignan, 33 p.
- Haab T.C., Whitehead J.C. et McConnell T., 2001. The economic value of marine recreational fishing in the Southeast United States, 1997 Southeast economic data analysis, NOAA Technical Memorandum NMFS-SEFSC-466, 79 p.
- Laspougeas C., 2007. Étude des gisements naturels de mollusques bivalves accessibles en pêche à pied en Basse-Normandie. Université de Caen.
- Maggi P., Chapron V. et Ratiskol G., 1998. Évaluation de la fréquentation des zones de pêche récréative durant des grandes marées de 1997, Résultats des campagnes menées sur le littoral compris entre la baie du Mont-Saint-Michel (Ille-et-Vilaine) et la Pointe de Châtelailon (Charente-Maritime). Ifremer Laboratoire côtier DEL de Nantes R.INT.DEL/Nantes/98.19, 68 p.
- Morizur Y., 2004. Sondage national sur pêches récréatives (dont celle du bar) réalisé par BVA en 2003. Ifremer, 12 p.
- Pawson M.G., Glenn H. et Padda G., 2008. The definition of marine recreational fishing in Europe, *Marine Policy*, 32 : 339-350.
- Peronnet I., Talidec C., Daures F., Guyader O., Drouot B., Boude J.P. et Lesueur M., 2003. Étude des activités de pêche dans le golfe du Morbihan – Partie 2 : Pêche de loisir, Schéma de Mise en Valeur de la Mer du golfe du Morbihan. Ifremer, 241 p.
- Veron G. et Appere G., 2004. Pêche récréative en Iroise, in Boncoeur J., Activités halieutiques et activités récréatives dans le cadre d'un espace à protéger : le cas du Parc National de la Mer d'Iroise, Rapport final, Université de Bretagne Occidentale, pp.153-174.